

**COMMUNE DE BAYONNE**  
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2018**  
**DELIBERATION N° 37**

*Nombre de conseillers  
municipaux en exercice :*  
43

*Certifié exécutoire compte  
tenu du dépôt au titre du  
contrôle de légalité et de  
l'affichage en mairie le  
08 juin 2018*

*Le Maire*

L'an deux mil dix-huit, le sept juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

**Présents :** M. ETCHEGARAY (sorti pour le vote des délibérations n° 34 à 38), Mmes DURRUTY, BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. NEYS, UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN DOLHAGARAY, M. AGUERRE, Mme LANGLOIS (jusqu'à 21h04), MM. SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, LALANNE, SALANNE, Mme BRAU-BOIRIE, M. ESCAPIL-INCHAUSPE, Mme TAIEB (jusqu'à 19h20), MM. BOUTONNET, DAUBISSE, Mmes LARRE, ARAGON (à partir de 19h05), PICARD-FELICES, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART, Mme LEUENBERGER.

**Absents représentés par pouvoir :**

M. MILLET-BARBE par Mme BRAU-BOIRIE ; Mme JUZAN par Mme DUHART ; M. ESMIEU par M. ESCAPIL-INCHAUSPE ; Mme LANGLOIS par M. LALANNE (à partir de 21h04) ; Mme MEYZENC par Mme DURRUTY ; Mme TAIEB par M. LACASSAGNE (à partir de 19h20), M. LAIGUILLON par M. SALDUCCI ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET ; Mme BELBARAKA par M. DAUBISSE ; Mme BENSOUSSAN par Mme MARTIN-DOLHAGARAY ; Mme ARAGON par Mme HERRERA LANDA (jusqu'à 19h05).

**Secrétaire :**

M. BOUTONNET

---

*Entendu le rapport de Arcouet,*

**OBJET : FINANCES** – Exercice 2017 – Budget annexe de l'eau - Compte administratif.

L'exécution budgétaire 2017 se présente de la manière suivante (s'agissant d'une activité assujettie à la TVA, les montants ci-dessous sont hors taxes) :

	Crédits votés	Réalisé	Restes à réaliser
Recettes d'investissement	4 875 000 €	3 071 146,52 €	0,00 €
Dépenses d'investissement*	4 875 000 €	3 722 175,51 €	673 500,00 €
Solde d'investissement		- 651 028,99 €	- 673 500,00 €
Recettes d'exploitation	13 685 000 €	13 023 910,37 €	
Dépenses d'exploitation	13 685 000 €	11 860 946,49 €	
Résultat d'exploitation 2017		1 162 963,88 €	
Résultat antérieur reporté		100 000,00 €	
Résultat d'exploitation cumulé		1 262 963,88 €	
Résultat net de clôture (investissement + exploitation)		611 934,89 €	

\* y compris solde reporté 2016

En section d'exploitation, une part importante des recettes (6,93 M€) et des dépenses d'exploitation (6,85 M€) correspond à plusieurs redevances encaissées et reversées à la Communauté d'agglomération et à l'Agence de l'eau Adour-Garonne : redevances d'assainissement collectif, de modernisation des réseaux et pour pollution d'origine domestique. Celles-ci ne faisant que transiter par le budget annexe de l'eau, les commentaires suivants sont limités aux montants correspondant à l'activité de la régie municipale.

Déduction faite des redevances reversées, le total des produits d'exploitation s'établit à 6,1 M€ contre 5,85 M€ en 2016.

Le chiffre d'affaires, proprement dit, connaît une stabilité par rapport à 2016 à 4,7 M€. Il se ventile de la manière suivante :

- produit de la vente d'eau aux usagers : 4,2 M€. La recette est équivalente à l'exercice précédent, étant précisé que la facturation de l'exercice 2017 a été clôturée dès le mois de novembre pour tenir compte des contraintes liées au transfert de la compétence à la communauté d'agglomération Pays-Basque ;
- vente d'eau « en gros » au syndicat URA : 143 K€ (193 K€ en 2016) ;
- travaux de branchements : 316 K€ (210 K€ en 2016) ;
- autres prestations : 63 K€ (70 K€ en 2016).

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 1,4 M€. Ils comprennent notamment :

- 0,5 M€ pour les variations de stocks ;
- 0,3 M€ pour la valorisation des travaux d'investissement réalisés en régie ;
- 133 K€ pour les autres produits de gestion courante comprenant la redevance versée par la Communauté d'agglomération au titre du recouvrement de la redevance d'assainissement collectif réalisé pour son compte par la commune (72 K€) ainsi que les redevances d'occupation du domaine public concernant les châteaux d'eau ;
- 124 K€ pour les produits exceptionnels, dont 94 K€ correspondant aux écritures de régularisation de la perception de taxes pour le compte de l'Agence de l'eau Adour-Garonne au titre des exercices 2015 et 2016 ;
- 85 K€ pour la reprise sur la provision constituée au titre de la dépréciation des comptes de tiers.

Les charges d'exploitation, hors redevances reversées, représentent 5 M€, en hausse de 316 K€ sur 2016 (4,7 M€). Il convient toutefois de neutraliser la part des charges exceptionnelles découlant du reversement de taxes dans le cadre de l'opération de régularisation avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne évoquée ci-dessus (soit 61 K€). Après ce retraitement, la progression des charges d'exploitation s'établit à 255 K€, soit 5,4 %.

L'essentiel de cette augmentation provient des charges générales du chapitre 11 qui enregistrent, un accroissement important et conjoncturel du volume d'achat d'eau potable auprès du Syndicat « l'eau d'ici » (+210 K€ par rapport à 2016), nécessité par les travaux engagés sur le pont Saint-Esprit.

Par ailleurs, l'exercice est marqué par une bonne maîtrise des charges de personnel, leur montant étant stable à 1,8 M€, et par la baisse continue des charges financières (-129 K€, soit -4,9 %), de même que des créances admises en non-valeur ou éteintes (-58 K€).

Le résultat de la section d'exploitation ressort à 1,16 M€, quasiment équivalent à 2016 (1,19 M€), la capacité d'autofinancement brute se maintenant au même niveau élevé de 2 M€.

En section d'investissement, les dépenses d'équipement proprement dites (y compris les travaux en régie) totalisent 2,5 M€ (3 M€ en 2016). Elles se répartissent ainsi :

- 815 K€ consacrés au renouvellement des réseaux de distribution, plus particulièrement sur la place des Gascons, la rue Lasseguette, l'avenue Paul Pras, le pont Saint-Esprit et les Allées Marines ;
- 1 204 K€ (dont 311 K€ de travaux en régie) permettant de répondre au programme de remplacement des conduites d'adduction du réseau spécifique du Laxia sur les communes de Saint-Pierre-d'Irube et de Villefranque ;
- 232 K€ nécessaires à l'acquisition de parcelles sur les périmètres de protection de la vallée de Petchoenea, axe stratégique de maîtrise de la qualité de l'eau brute à des fins de production d'eau potable ;
- 253 K€ dédiés aux opérations diverses d'investissements dont l'amélioration des outillages et équipements de la régie ainsi qu'à la réalisation d'études, en lien notamment avec le schéma directeur d'eau potable.

Outre ces dépenses d'équipement, le remboursement du capital de la dette s'élève à 303 K€ pour cet exercice.

Le financement de ces investissements a été assuré par l'autofinancement net dégagé par l'exploitation pour 1,7 M€ (CAF brute - remboursement du capital estimé à 1,35 M€ au BP) ainsi que par la souscription d'un nouvel emprunt de 1 M€.

De ce fait, l'encours de la dette augmente en 2016 pour atteindre 5,3 M€ au 31 décembre (4,6 M€ en 2016). Le ratio de désendettement (encours de dette/CAF brute) représente 2,7 années (2,3 années en 2016), confirmant la très bonne santé financière de la régie.

L'addition du résultat cumulé d'exploitation (1,3 M€) et du solde de la section d'investissement (- 0,7 M€) constitue le résultat net de clôture du compte administratif, qui s'établit ainsi à 0,6 M€.

Conformément à l'article L.2121-31 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2017 du budget annexe de l'eau ci-joint et tel que présenté ci-avant.

Voté sous la présidence de Mme Durruty.  
M. le Maire ne participe pas au vote.

*Ont signé au registre les membres présents.*

**ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES,**

Mmes ARAGON, PICARD-FELICES, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO,  
BERGE, PALLAS, ARTIAGA ne prennent pas part au vote.

M. IRIART, Mme LEUENBERGER s'abstiennent.

Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne